

# 6ème WORKSHOP COMPTABILITÉ FRANCE MASTER CCA

30 novembre & 1<sup>er</sup> décembre 2022  
à Strasbourg

Thème :

## Experts-Comptables, comptabilité extra-financière et RSE

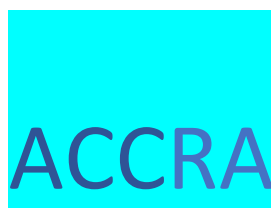
A l'EM Strasbourg

61 avenue de la Forêt-Noire - 67000 Strasbourg

Organisé par l'EM Strasbourg, Laboratoires HuManiS et Large et Université de Strasbourg :



En partenariat avec :



# PROGRAMME

La nécessité pour les entreprises d'attester de leur engagement et de leur rôle dans la dimension sociale et environnementale n'est aujourd'hui plus objet à discussion. Les contraintes institutionnelles en matière de RSE émanant des États ou de la CEE en ont accéléré l'évidence. Mais la publication et la communication de ces engagements répondent-elles à une volonté de fidéliser ses *stakeholders* sensibles désormais à ces aspects au travers de signaux lancés en leur direction, ou est-ce là un moyen de légitimer de réels efforts réalisés par l'entreprise dans ce domaine (Martinez - Gillet-Monjarret – Rivière-Giordano, 2021) ? En d'autres termes, s'agit-il d'une illusion de transparence ou le reflet réel d'une prise de conscience par les entreprises du rôle qu'elles jouent dans leur environnement socio-économique ? Pourrait-on y voir même, l'invention d'une nouvelle forme de capitalisme (Hirigoyen – Poulain, 2015) plus responsable ? Toujours est-il que face à cette nouvelle nécessité, les experts comptables (EC) sont appelés à jouer un rôle essentiel au côté des experts traditionnels de la RSE présents dans certaines entreprises (d'un profil plutôt ingénieur), d'autant que selon Van Weeren (2021), les agences de notation n'ont plus le temps de se livrer à des analyses approfondies et s'appuient sur des données auto-déclarées par les entreprises.

## ***La légitimité des experts-comptables***

Selon une étude KPMG (2015), 65% des rapports RSE sont réalisés par des EC dans les entreprises du G250. La proportion serait encore plus élevée au niveau européen, atteignant des pourcentages proches de 90% (Pennings, 2017). La légitimité des EC pour la diffusion de données extra-financières est souvent expliquée par leur bonne connaissance de la situation financière de l'entreprise, mais surtout pour l'éthique d'une profession soucieuse de la fiabilité et de la sincérité des informations partagées par l'entreprise (sur le caractère éthique voir Boiral, Heras-Saizarbitoria, Brotherton & Bernard, 2019).

Mais n'y a-t-il pas le risque que sur des données extra-financières, par nature plus subjectives, l'EC produise un reporting plus descriptif qu'informatif et circonstancié ? En adoptant le Grenelle 2, la France a fait rentrer dans la loi la nécessité de publier ces données RSE pour les entreprises. L'une des conséquences du Grenelle 2 est de supposer tout expert-comptable compétent pour évaluer les démarches entreprises par les firmes en matière de RSE, qu'il soit issu d'un Big 4 ou d'un cabinet de petite taille.

C'est ignorer deux phénomènes (Martinez - Gillet-Monjarret – Rivière-Giordano, 2021). Le premier est lié au fait que, pour le moment, ce sont surtout les Big 4 qui accumulent les effets d'expérience dans ce domaine et peuvent ainsi bénéficier d'économies d'échelle auxquelles les petits cabinets n'ont pas accès. Mais par ailleurs, c'est aussi ignorer que les marges de manœuvre pour mettre à disposition des EC sur des audits RSE sont beaucoup plus tenues dans les petits cabinets que dans les grands. Un déséquilibre structurel existe donc auquel la loi ne donne pas de réponse à court terme.

Au vu de ces constats, de nombreuses questions se posent sur la légitimité et la disponibilité des EC vis-à-vis des experts RSE de la profession, sur le pilotage et le choix des indicateurs dans le reporting RSE à évaluer, sur l'évolution que cela entraîne pour la comptabilité de gestion et financière, ou encore sur le potentiel de croissance et d'innovation que cette nouvelle activité peut entraîner pour les cabinets.

### ***La question de la performance***

Au-delà de l'exercice de mise en conformité avec la loi, la question de la création de valeur ou de la performance d'une telle démarche doit être objectivement posée. Il serait plus simple de penser que l'amélioration des conditions de travail, que le respect des droits humains dans l'entreprise, que la mise en place d'une bonne gouvernance (respectant mieux par exemple les actionnaires minoritaires), que la contribution aux communautés situées dans l'environnement social et économique de l'entreprise, ou tout simplement que le respect des contraintes environnementales, créent de la valeur et améliorent la performance financière.

Évidemment, la finalité d'une démarche RSE ne pourrait se résumer à une performance économique ou financière, notamment car elle renvoie à des effets multidimensionnels qui vont au-delà de la sphère purement économique. Mais le sens d'une causalité positive entre RSE et performance de l'entreprise faciliterait grandement sa mise en place. On trouve bien des travaux concluant à une forme de causalité positive (Waddock & Graves, 1997), mais la teneur générale des nombreux travaux qui ont été menés dans le monde anglo-saxon à ce jour dépeint un tableau très mitigé. Des centaines d'études quantitatives empiriques y ont été menées depuis les années 80 (Margolis & Walsh, 2003) au sein de larges échantillons d'entreprises.

Nombreuses sont celles qui mettent en évidence une causalité neutre, voire négative, ou encore une forme de synergie négative entre RSE et performance financière (Barnett & Salomon, 2012). La corrélation est si souvent négative que Margolis & Walsh titrent leur article : *la misère aime les entreprises*. Le phénomène est si prononcé qu'il inclut à la fois des études sur les performances financières à court terme comme des performances à long terme sur des indicateurs financiers de rentabilité. Plus récemment, une étude comparative d'échantillons d'entreprises couvrant trois zones géographiques (État-Unis, Europe et Asie Pacifique) suggère non seulement que la RSE n'entraînerait pas une meilleure performance financière, mais que la relation inverse serait vraie tout autant : de meilleures performances financières impacteraient négativement la RSE (Hirigoyen – Poulain, 2015). Comme l'expliquent les auteurs, nous ne sommes pas dans un cercle vertueux. Sahut – Djouta Wamba - Hikkerova (2021) mettent, eux, en évidence une relation plus vertueuse entre RSE et performance comptable sur la base de données d'un échantillon de 351 entreprises européennes cotées sur la période 2007-2015.

Mais comme très souvent, si ces études nous alertent sur la prudence qu'il convient d'entretenir quant à des évidences sociales un peu trop rapides, elles reposent sur des analyses statistiques construites à partir de bases de données qui fournissent le sens des corrélations sans en approfondir les facteurs explicatifs.

Comme l'observent Hirigoyen & Poulain (2015), l'impact négatif de la RSE peut provenir de la façon avec laquelle les *shareholders* apprécient les efforts en matière de RSE de leur entreprise qu'ils voient au détriment de la maximisation de leur valeur par exemple. Nous serions plus dans le signal que dans un réel effet RSE. En complément, des études qualitatives seraient souhaitées pour tenter d'approcher le pourquoi du sens de la causalité observée. De plus, contrairement à la performance financière, la performance extra-financière est composée d'aspects hétérogènes, complexes, parfois contradictoires. Ce sont des informations que les investisseurs n'ont pas l'habitude de regarder. La promesse des agences de notation est donc d'identifier ces éléments, d'apprécier la performance des entreprises les concernant, et de les traduire dans un langage qui parle aux investisseurs (Van Weeren, 2021).

### **Les problématiques autour de la légitimité :**

- *Pilotage et renseignement des indicateurs RSE au niveau de l'entreprise*
- *Le rôle de l'EC dans la définition du reporting en matière d'évolution économique, sociétal et environnemental de l'entreprise.*
- *Intérêt du recours aux EC plutôt qu'à des experts de la RSE (ingénieurs spécialisés) pour l'assurance RSE.*
- *RSE : Quelles évolutions pour la comptabilité de gestion et la comptabilité financière ?*

### **Les problématiques autour de la performance :**

- *Responsabilité sociale de l'entreprise et performance financière : le sens de la causalité ?*
- *RSE : Création de valeur, moteur de croissance et d'innovation pour les entreprises ?*
- *L'assurance RSE : un signal lancé aux share et stakeholders ou une légitimation d'une stratégie RSE réelle ?*
- *RSE : Moteur de croissance et d'innovation pour les cabinets d'EC ?*

## ***Champs disciplinaires des communications***

Dans le cadre de cet appel à communications, les soumissions d'articles conceptuels et empiriques dans le champ de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit, sont concernées. Des articles de réflexion théorique ou des études empiriques qualitatives ou quantitatives sont attendues. Le thème du workshop étant à la frontière de plusieurs disciplines, des études plus transversales impliquant les champs de la comptabilité, du contrôle de gestion et de l'audit peuvent être en lien avec le management stratégique, la RH, la gestion des changements et de l'innovation. Enfin la question étant posée aussi dans les pays européens avec des contraintes similaires à la France pour certains (Espagne et Italie), des comparaisons internationales seraient bienvenues afin d'étendre la réflexion à un périmètre moins franco-français.

## **Calendrier**

**30 juin 2022** : envoi souhaité des intentions de communications (résumé de 1 page)

**9 septembre 2022** : envoi souhaité des communications

**17 octobre 2022** : notification aux auteurs

**30 novembre & 1<sup>er</sup> décembre 2022** : 6<sup>e</sup> édition du Workshop CCA

## **Lieu :**

EM Strasbourg – Laboratoires Humanis et Large – Université de Strasbourg  
61, avenue de la Forêt-Noire - 67085 Strasbourg Cedex

## **Modalités de soumission :**

Les articles complets ou les résumés longs (1000 à 4000 mots maximum) peuvent être soumis en français ou en anglais. Une version doit être envoyée au format PDF avec les noms de tous les auteurs, et une version sans le nom des auteurs, **avant le vendredi 9 septembre 2022** à l'adresse suivante : [gilles.lambert@unistra.fr](mailto:gilles.lambert@unistra.fr)

Lors du workshop chaque communication sera discutée individuellement par un discutant dédié.

## **Recommandations aux auteurs :**

L'article final en français ou anglais ne devra pas dépasser les 11 000 mots (résumé, notes, annexes et bibliographie comprises) en interligne 1,5.

Il sera précédé d'un résumé de 10 lignes et de 5 mots-clés au maximum.

Les notes doivent être données en fin d'article et en nombre limité.

La bibliographie doit être présentée par ordre alphabétique.

Les meilleurs papiers seront proposés à soumission pour la revue ACCRA sous réserve d'acceptation de leurs auteurs.